



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

euro

Question écrite n° 72650

## Texte de la question

M. Georges Sarre appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les rumeurs qui circulent actuellement selon lesquelles le franc CFA pourrait s'appeler bientôt euro CFA. Il note que cela ne modifierait en rien la parité de ce franc par rapport à l'euro, qui serait toujours de 655,957 francs CFA pour un euro. Il lui signale cependant que si ce changement de dénomination se réalisait celui-ci serait lourd de conséquences sur le plan symbolique. Depuis l'indépendance de l'Afrique, le franc CFA a été un emblème très fort de la « spécificité » de la relation de la France avec les pays de la zone franc. En un temps où notre politique africaine perd de plus en plus de son caractère en se diluant dans celle de l'Union européenne, il ne faudrait pas que ce changement soit interprété par nos partenaires africains comme un signe supplémentaire de l'abandon de l'Afrique par notre pays. Il lui rappelle qu'en 1994 la dévaluation du franc CFA a déjà créé un traumatisme en Afrique, et il ne conviendrait pas que cette fois-ci, la « dévaluation du terme franc CFA », patrimoine commun de la France et de l'Afrique, en crée un nouveau. Il lui demande pour cette raison de bien vouloir lui indiquer si les bruits en question sont fondés et, dans l'affirmative, quelle serait sa position face à une situation qui contribuerait à modifier plus qu'on ne le pense le devenir de la relation entre la France et l'Afrique.

## Données clés

**Auteur :** [M. Georges Sarre](#)

**Circonscription :** Paris (6<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 72650

**Rubrique :** Union européenne

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 février 2002, page 638